



LE

St

M

A

R

T

I

N



Le mot du maire

Ce bulletin un peu plus conséquent que les numéros précédents comporte des informations importantes sur des réformes intervenues dernièrement.

- La délivrance de la Carte Nationale d'Identité.

-Un service de la nouvelle Communauté de Communes de Vézère-Monédières-MilleSources au sujet des vidanges des fosses septiques, vidanges groupées à un tarif négocié.

-Le compte rendu de chacun de nos nombreux conseils municipaux.

-Une interview du chef de projet, faite par l'équipe de communication, au sujet de l'entreprise qui s'installe sur la zone bois Viam-Bugeat.

-De l'arrivée de la fibre optique dès 2018 sur notre territoire, classé en zone prioritaire.

Nous avons accueilli avec plaisir l'article fait par Monsieur Mitchell de la Moratille sur sa passion de la météo. Si d'autres habitants souhaitent nous faire partager leur passion, nous serions heureux de leur ouvrir nos colonnes.

Mais aussi un certain nombre de festivités à venir qui se dérouleront sur notre territoire. Nous vous souhaitons de profiter de ces moments de convivialité.

Bonne lecture

Michèle Guillou.



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 20h30

Présents : Guillou Michèle, Lebru Bernard, Bouche Bernard, May Françoise, Cortese Patrick.

Excusées : Durand Patrick (avec pouvoir à B.Bouche), Arensberg Christiane (avec pouvoir à M.Guillou), Besse Sandra (avec pouvoir à F.May), Jaumont Marie Laure,. **Absents :** Senejoux Philippe, Laval Elodie.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHE.

20h45 : début de la séance, avec 5 présents nous n'avons pas le quorum, le conseil municipal est ajourné et reporté à une autre date. 21h00 fin du conseil municipal.

Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} Février 2017 à 20 heures

Présents : Guillou Michèle, Senejoux Philippe, Lebru Bernard, Cortese Patrick, Bouche Bernard, Arensberg Christiane, May Françoise, Besse Sandra. Excusés : Durand Patrick (pouvoir à Bouche Bernard), Jaumont Marie-Laure. Absente : Laval Elodie.

Approbation du compte-rendu du CM du 20/12/2016 : *Abstention : 0 - contre : 0 - pour : 9*

Délibération et convention permettant l'adhésion des communes au Service Public Commun d'Assainissement Non Collectif. Au 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement non collectif relève des communes membres. Considérant qu'il est techniquement et financièrement impossible pour chaque commune de mettre en place son propre SPANC et les communes souhaitant voir perdurer le service existant précédemment au niveau intercommunal, il a été décidé que la Communauté de Communes « Vézère-Monédières-MilleSources » crée un "service commun", chaque commune étant libre d'adhérer à ce service.

Nouveaux tarif du SPANC. Contrôle de conception et d'implantation : 80.00€ - Contrôle de bonne exécution des travaux : 80.00€ - Contrôle de diagnostic de l'existant : 80.00€ - Contrôle de bon fonctionnement : 80.00€ - Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 90.00€. *Ainsi pour la commune de Viam, la redevance passe de 60.00€ tous les 10 ans à 80.00€.*

Point sur le montant des redevances : Le SPANC est un « service public à caractère industriel et commercial » qui doit s'autofinancer ; ce service pour l'utilisateur est rémunéré par une redevance de service public qui permet de couvrir les charges du service. La redevance correspondant aux diagnostics et aux contrôles de bon fonctionnement sur la Communauté de Communes Vézère Monédières était de 60 euros tous les 8 ans soit 7.5 euros par an. Sur la Communauté de Communes Bugeat-Sornac, cette redevance était de 60 euros tous les 10 ans soit 6 euros par an.

Délibération sur l'adhésion de la commune de Viam au service commun et l'autorisation au maire de signer la convention de mise en place du service commun. *Abstention : 1 - contre : 0 - pour : 8*

Voirie 2017

LIEU	Matériaux	Coût HT	TVA	validation
La Terrasse	Bicouche	3164.01€	623.80€	Oui en 1
La Buffatière	140 m enrobé	13 060.85€	2612.17€	Oui en 2
La Buffatière	Totalité enrobé	49 366.95€	9873.39€	Non
L'Oussine	Le plus dégradé en enrobé	20 214.59€	4042.92€	Oui optionnel
L'Oussine	Totalité bicouche + enrobé	37 641.37€	7528.27€	Non
Parking Bourg 17 places	Enrobé	16 699.30€	3339.86€	Oui en 3
Marquage du sol		800.00 €		A réfléchir

Subvention attendue du département 6000.00€ pour 2017. Pas de possibilité DETR (demande déjà faite pour achat du centre Voilco). *Abstention : 0 - contre : 0 - pour : 9*

Alimentation Eau Potable : Rappel de quelques chiffres : M3 d'eau consommés et facturés des 3 dernières années : 2014 : **6945**, 2015 : **9311**, 2016 : **7246**. La cartographie du réseau est désormais faite, il doit y être apporté des améliorations très rapidement. Les cartes sont en mairie, dossier D 98. Un cahier, reprenant toutes ces cartes, sera dans le véhicule communal sur lequel il faudra noter, au fur et à mesure les changements et les extensions. Chaque année le Syndicat de la Diège prendra en compte les modifications et éditera un nouveau cahier de suivi. D'autre part nous devons signaler et déclarer nos réseaux d'eau aux opérateurs tels EDF et Orange, lorsque ceux-ci ouvrent des chantiers sur la commune, si cela n'est pas fait, les dégâts éventuels seraient à notre charge. La mise à jour générale sera faite le 3 février.

Avec la facture d'eau 2017, une fiche de renseignements sera jointe aux abonnés, ainsi qu'un résultat d'analyse d'eau et l'adresse du site de l'ARS pour consulter régulièrement les résultats si les abonnés le souhaitent.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Mme le maire rappelle que personnellement, elle a dû faire cette fiche, malgré des demandes répétées à la personne en charge de ce dossier. Il en a été de même pour les analyses. Elle relance sa demande pour la convention de fourniture d'eau à la commune de Tarnac, cela devient désormais urgent.

Délibération pour augmentation du prix du m3 d'eau et abonnement afin d'être éligible aux aides d'Adour Garonne et de Loire Bretagne ; le Département vient de se caler sur les mêmes conditions d'obtention des aides.

Pour 2017 : M3 (0.75€) abonnement (52€) : déjà validé en janvier 2016

Pour 2018 M3 (0.78€) abonnement (54€) : *Abstention : 0 - contre : 0 - pour : 9*

Même pourcentage d'augmentation pour l'abonnement et la redevance assainissement.

Pour les travaux d'en Bêtu et du réservoir du bourg nous en sommes aux appels d'offres.

Auberge du Lac : Les travaux pour la nouvelle chaudière de l'auberge sont en cours, surveillés par Bernard Lebru, qu'il faut remercier pour sa réactivité lors de l'épisode froid, il a souhaité vérifier la bonne vidange de l'auberge. L'huissier du liquidateur judiciaire nous avait assuré que le locataire avait effectué toutes les vidanges, lorsque Mme le maire réclamait les clés de l'auberge. La vidange n'avait été faite que partiellement.

Nous ne parlerons pas de l'état des lieux constaté par notre huissier.

Remise en place de l'électricité coupée par les locataires sans concertation, nous devons payer un déplacement (volonté de nous nuire le plus possible). Pas de nouvelles pour le moment, pas d'information venant du liquidateur judiciaire, nous allons reprendre rendez-vous avec notre avocat pour avoir des renseignements pour la suite.

. Maintenant que faire de l'auberge et du bâtiment ? Le Conseil municipal souhaite attendre l'avis des domaines et leur estimation, un dossier va être transmis très rapidement.

Le sujet a été clos prématurément, compte tenu de l'agressivité manifestée par un élu.

Bulletin Municipal : Nous sommes seulement deux à y travailler, donnez-nous vos impressions, sur son contenu, sa présentation et vos idées.

Salle Voilco : Tous les contrats sont désormais à notre nom, les premiers travaux en régie ont débuté cette semaine par le rafraîchissement des murs en blanc (un bidon de 16 l de peinture est offert de quoi couvrir entre 96 et 128 m2).

Il faut commencer à réfléchir et rédiger une convention de location et à quels prix. Qui souhaite participer à ce travail? (Bernard Bouche, Patrick Durand, Michèle Guillou).

Dans le bulletin municipal nous avons proposé à la population de nous aider à trouver un nom pour cette salle. Elle sera de toute façon une mairie annexe ce qui n'empêche pas de lui donner un nom.

Dans le bulletin municipal nous avons proposé à la population de nous aider à trouver un nom pour cette salle. Elle sera de toute façon une *mairie annexe* ce qui n'empêche pas de lui donner un nom.

Quatre réponses : anagramme de Viam : MAVI ou MAVIE - AU BORD DU LAC ou LE BORD DU LAC - SALLE DE LA VEZERE ou COMMUNE ou DU LAC - LES BERGES DU LAC ou LES RIVES DU LAC.

D'autres propositions sont attendues ? Nous allons poursuivre nos sollicitations parmi la population. La notion de « **Lac** » semble toutefois indispensable, pour une bonne visibilité de ce lieu et signaler sa singularité « face au lac ».

Impôts locaux, la *part communale* : taux 2016 TH 6.22 - TF 13.90 -TFNB 54.43

Propositions de ne pas les augmenter pour 2017, car il y aura des modifications liées à la nouvelle Communauté de Communes Vézère- Monédières- MilleSources. *Abstention : 0- contre : 0 - pour : 9 pour ne pas augmenter en 2017*

Il faut savoir, qu'il y aura une augmentation des impôts liés à l'augmentation des bases pour lesquelles c'est l'Etat qui décide ; même chose pour les ordures ménagères avec une légère augmentation liée au changement de Communauté de Communes environ 15 €/an sur 3 ans.

Gîtes : les travaux de la cuisine de l'étage sont presque terminés, belle réalisation en régie.

Proposition de Gîtes de France, à savoir une « opération gîtes solidaires » avec le **Secours Populaire Français**. Il serait intéressant de s'inscrire dans cette démarche solidaire. *Si oui combien de Gîtes* : pendant une semaine, en dehors de la période des réservations saisonnières, dans le gîte à l'étage pour une famille avec enfants, et dans la gîte La forge, pour un couple de retraités. *Abstention : 1 - contre : 0 - pour : 8*

Habilitation funéraire renouvellement habilitation funéraire, Gérard ne souhaite pas son renouvellement. Que faire, proposer aux autres employés ou passer par un prestataire extérieur. Proposition faite pour une année à Pierre François, avec Gérard pour formateur, ils sont d'accord. *Abstention : 2 - contre : 0 - pour : 7*

Demandes de subventions 2017 : Coopérative scolaire 37€ par enfant ; Comice agricole 100€ ; ANACR 35€ ; Télé-Millevaches 50€ ; Gens de Viam 100€ ; Haute Vézère Animation 100€ ; Animavie 15€ ; Planning Familial 15€ ; Trail 50€, en souhaitant pour cette dernière qu'une partie de la compétition se déroule sur la commune de Viam. Pour toutes ces associations, un bilan financier est exigé pour obtenir les subventions *Votées à l'unanimité, sauf une voix contre celles de l'ANACR, les Gens de Viam, Télé Millevaches et le Planning Familial.*

Camping : les travaux ont été finalisés mardi 24 janvier 2017 et seront effectués en mars ou avril par le Syndicat de la Diège

Les guirlandes de Noël non conformes ne seront pas reposées l'an prochain, le Syndicat de la Diège va nous faire des propositions de remplacement

Les volets des 2 appartements municipaux ayant claqué toute une journée, Mme le Maire a laissé un mot aux 2 locataires et à la suite, elle a reçu un courrier de réclamation de la locataire de l'appartement n°2.

Croissance verte avec le PNR, un certain nombre d'ampoules LED gratuites seront octroyées à la mairie. Leur répartition sera faite dans les gîtes et les 2 appartements.

Toilettes Publiques : il convient de faire chiffrer le coût, pour une réalisation des travaux en régie, concernant une seule toilette accessible à tous, donc adaptée aux personnes handicapées.

Barrières de dégel prolongées du 1^{er}/02 au 6/02/2017, soit 2 semaines au moins

Fibre optique. Le Conseil Départemental de la Corrèze a décidé dans le cadre d'une action volontariste du 100% fibre optique et de couvrir l'ensemble du territoire entre 2018 et 2021 de 90 998 prises. Les EPCI (Communautés de Communes) sont invitées à adhérer à ce projet et à son financement à hauteur de 250€ par prise. Sur Vézère-Monédières-MilleSources, il s'agit de 5600 prises. La commune de Viam est concernée dès 2018. Le conseil municipal a salué cette décision et se prononcera lorsqu'il connaîtra le montant exact de sa participation financière.

Le secrétaire de séance : **Bernard BOUCHE**

VIAM, réunion du conseil municipal du 31 mars 2017

Présents : Guillou Michèle, Senejoux Philippe, Lebru Bernard, Durand Patrick, Bouche Bernard, Arensberg Christiane, May Françoise, Besse Sandra.

Excusée : Jaumont Marie Laure.

Absents : Cortese Patrick, Laval Elodie.

- **Convention d'alimentation en Eau Potable entre Viam et Tarnac**, 11 abonnés sont concernés. Tarnac ayant délibéré favorablement, Madame le Maire de Viam est autorisée à signer cette convention pour 5 ans et renouvelable : Pour 8.

- **Convention avec le SDIS pour la baignade de Viam** avec mise à disposition d'un maître-nageur à Viam du 8 juillet au 26 août 2017 de 14 à 19 heures et son règlement financier : Pour 8.

- **L'enquête publique** étant effectuée pour les différents **chemins ruraux** : le conseil à l'unanimité prend acte des conclusions d'enquête.

-La commune devra solliciter le Syndicat de la Diège pour divers travaux : la cartographie de l'assainissement ; le schéma directeur du réseau d'eau d'Alimentation en Eau Potable (subvention 80% CD19 + ADOUR GARONNE). Il convient désormais de finaliser **l'adressage normalisé**, noms des rues et numérotation. (subventions 40% + 10 % CD 19). Ceci pour faciliter l'accès rapide des services de secours, de sécurité, livraisons diverses et aussi le haut débit Internet dès 2018 sur la commune.

- Nous progressons dans **l'aménagement du jardin et du parking** dans le bourg : un chantier participatif est prévu le jeudi 6 avril pour les plantations des arbres et arbustes.

- **Organisation des bureaux de votes pour les élections présidentielles** (23 avril et 7 mai) **et législatives** (11 et 18 juin), de 8h à 18h, puis dépouillement. Il a été rappelé que tous les élus municipaux ont l'obligation, de par la loi, d'y participer.

Questions diverses :

- Afin d'être plus lisible pour la location de nos gîtes et pour le camping, la commune a adhéré au guide du partenaire de l'OT Haute Corrèze Communauté : Coût 2017 de 123€.

- Un dossier pour l'estimation de l'auberge de Viam a été adressé à France Domaine à Tulle.

- Un don de 50 000 € a été fait à la commune de Viam, qui l'a accepté, par Monsieur Pinault François et son épouse.

- La nouvelle procédure pour l'obtention de la carte nationale d'identité à compter du 15 mars 2017 (voir l'information plus complète page 7).

- Installation d'une entreprise sur l'ancienne gare bois par la société SOMIVAL créatrice du projet CARBON INGENE'R Bugeat-Viam (voir page 8 à 10).

-Signature d'une convention (Mairie de Viam, Gîtes de France et le Secours Populaire) pour accueillir gratuitement deux familles pendant une semaine dans nos gîtes.

- Protection des vestiges gallo-romains, près de l'église : la commune réfléchit à une solution sobre et peu coûteuse, l'association « Les Gens de Viam » y participera à hauteur de 1000€.

Autres informations :

-L'agent d'entretien des rivières de la communauté de communes souhaite faire une présentation de son travail soit à minima en conseil municipal ou en réunion publique.

-La Gendarmerie de Bugeat souhaite aussi rencontrer le conseil ou l'organisation d'une réunion publique pour faire connaissance et aborder diverses questions, notamment de sécurité.

Compte rendu du CM du 31 mars 2017 suite

Les élus de Viam dans les commissions de la Communauté de Communes Vézère-Monédières-MilleSources

-Développement économique: **Philippe Senejoux**

-Gestion, exploitation, aménagement du patrimoine bâti et équipements communautaires :

Bernard Bouche, Patrick Durand

-Cadre de vie et développement durable : **Michèle Guillou**

-Gestion et valorisation de la ressource en eau et préservation des milieux /

Michèle Guillou, Philippe Senejoux , Bernard Lebru

-Service à la personne et culture : **Elodie Laval**

-Promotion et valorisation touristique et des sports nature : **Michèle Guillou, Sandra Besse**

D'autre part **Michèle Guillou est élue** au bureau de la communauté de communes, de la commission déchets et habitat de VMM. Elle a délégué de la communauté de communes VMM pour : **Pôle d'Equilibre Territorial Rural, Mission Locale, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Vézère.**

Le secrétaire de séance, Bernard BOUCHE

Conseil Municipal du 15 avril 2017

Présents : Guillou Michèle, Senejoux Philippe, Lebru Bernard, Durand Patrick, Bouche Bernard, Arensberg Christiane, Besse Sandra. Excusés : Jaumont Marie Laure (pouvoir à Cortese Patrick), May Françoise. Absents : Laval Elodie, Cortese Patrick.

***Modification des statuts** de la Communauté de communes Vézère-Monédières-MilleSources, concernant les sites de Bariousses de Treignac . Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 7

***Les impôts à Viam en 2017** : Taxe d'Habitation **TH**, Taxe Foncière Bâtie **TFB**, Taxe Foncière Non Bâtie **TFNB**, Taxe enlèvement des ordures ménagères **TEOM**.

Les taux d'impositions de la communauté de communes VMM seront pour **2017** :

- TH : 2,71% - TFB : 2,76% - TFNB : 14,28% - TEOM : 11,67% (lissage sur 3 ans pour atteindre 11,90%, pour cette-ci)

* Les taux la com-com de Bugeat-Sornac étaient en **2016** : TH : 6,86% - TFB : 0,50% - TNB : 3,89% - TEOM : 11,45%.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une augmentation de la Taxe d'Habitation communale de 6,38 % à 9% pour 2017. Ce qui se traduit par une neutralité fiscale, compte tenu que le taux intercommunal de la TH a baissé (de 6,8% à 2, 71%). Abstention : 0- Contre : 0-Pour : 7

***Compte administratif 2016** (bilan de l'année écoulée) présenté par Philippe Senejoux, 1^{er} adjoint

L'excédent de fonctionnement du **Budget de l'eau** est de 9 689,00 €.

Abstention : 1 - Contre : 0 - Pour : 6

L'excédent de fonctionnement du **Budget principal** est de 40 453,56 €.

Abstention : 1 - Contre : 0 - Pour : 6

***Budget primitif 2017**

Service de l'eau : Fonctionnement : Dépenses et recettes s'équilibrent à 41 345, 40€ et pour l'investissement, dépenses 38 109,96€ et recettes 76 200, 89€.

Abstention : 0 -Contre : 0- Pour : 7

Budget principal : Fonctionnement, les dépenses sont de 236 389,59€ pour 326 207,67€ de recettes.

Pour l'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 248 034,04€. Abstention : 0 -Contre : 0 - Pour : 7

*** Elections présidentielles et législatives 2017** : A ce jour plusieurs élus ne se sont pas inscrits dans le tableau de présence pour la tenue du bureau de vote, malgré les relances. La Préfecture sera donc saisie pour les suites à donner à cette obligation pour les élus municipaux d'assumer cette tâche.

Le secrétaire de séance, Bernard BOUCHE

Modification de la délivrance de la carte d'identité



Depuis le 15 mars 2017, seules quelques mairies par département sont équipées pour recevoir les demandes de carte d'identité, les plus proches de Viam sont : Treignac, Egletons, Ussel.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de la délivrance, **elle reste valide 5 ans après la date d'expiration** qui est indiquée.

Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un **justificatif d'un voyage** à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

Pièces à fournir : Si votre carte d'identité est valide ou périmée depuis moins de 5 ans, vous devez fournir : votre ancienne carte d'identité ; 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes, sans lunettes et front et oreilles dégagés ; un justificatif de domicile (facture électricité, eau, avis d'imposition...sur lequel doit figurer le nom et prénom du demandeur).

Comment procéder ? En vous rendant à la **mairie de votre domicile, celle de Viam**, ou toutes autres mairies de votre choix. Vous pourrez recevoir toutes les informations utiles sur la manière de procéder indiquée remplir votre pré-demande (si vous ne pouvez le faire par internet) et faire vérifier les pièces à fournir (mentionnées plus haut).

Pré-demande en ligne : Il sera possible de préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte, puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>). Dans tous les cas, il faudra ensuite vous rendre en mairie (par exemple à **Treignac tél 05 55 98 00 49**) pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.

Coût : gratuit ; par contre pour le renouvellement d'une carte perdue ou volée, un timbre fiscal de 25€ est nécessaire. On peut se le procurer au Trésor Public de Bugeat ou Treignac par exemple, ou bureau de tabac.

Délai d'obtention de la carte d'identité : La carte n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication peuvent varier selon la période de l'année.

Retrait de la carte d'identité : Sur rendez-vous, la carte sera remise au **lieu de dépôt du dossier** par exemple Treignac, en échange de l'ancienne carte.

Durée de validité : 15 ans (majeur) et 10 ans (mineur).

Important : en Corrèze, un dispositif spécial sera mis en place pour aider les personnes ne pouvant se déplacer ou celles résidant dans les Ehpad. Un véhicule devrait sillonner le département pour recueillir les demandes.

**Une entreprise, qualifiée
de première en Europe,
va faire revivre la zone bois
restée trop longtemps
à l'abandon.**



La rédaction de notre bulletin municipal de Viam a souhaité en savoir un peu plus et a donc interrogé M. Jacques LE GUEN, responsable de développement et chef de projet de SOMIVAL.

Q : En quoi, le combustible « bois-énergie d'origine forestier » se différencie-t-il des autres pour produire de la chaleur ou de l'électricité ? Peut-on parler de projet de transition énergétique et environnementale au service du développement de la croissance verte ?

R : Aujourd'hui, l'essentiel des ressources en biomasse issues de la forêt sont transformées en combustible par une simple transformation mécanique de broyage. Les plaquettes forestières ainsi produites ont des caractéristiques d'humidité et de densité qui pénalisent leur exportation loin des massifs forestiers en raison de coûts de transport importants. De plus, ces plaquettes nécessitent des investissements élevés pour leur combustion dans des installations complexes de stockage, maintenance, alimentation et chaudière, en comparaison d'installations de puissance similaire, utilisant des combustibles fossiles anhydres de densité énergétique supérieure.

L'objectif poursuivi par SOMIVAL est de développer la production d'un nouveau combustible « **pellet torréfié** » dont les caractéristiques principales sont très proches du **charbon**, mais gardant bien toutes les caractéristiques et **avantages du bois-énergie en termes de développement durable et de bilan carbone**.

A l'heure de la transition énergétique, dont le programme prévoit une montée en puissance des énergies renouvelables, le bois-énergie se positionne fortement comme l'une des alternatives aux énergies fossiles.

Nos « pellets torréfiés » représentent une rupture technologique majeure dans la filière combustible du bois énergie avec un combustible plus performant, issu d'une transformation élaborée de la biomasse et ouvrant des possibilités de **substitution aux combustibles fossiles charbon**, restant présent dans beaucoup d'installations existantes, dans des conditions économiques adaptées et en gardant bien toutes les caractéristiques et **avantages du bois-énergie en terme de développement durable**.

*Q : Pourquoi le site de l'ex zone bois, propriété du Syma A89 et essentiellement située sur la commune de **Viam**, a-t-elle intéressé votre société ?*

R : Depuis deux ans SOMIVAL prospectait le Limousin pour trouver un site adapté. En collaboration avec Limousin Expansion et les élus locaux, le site de la Zone bois de VIAM a été identifié par SOMIVAL pour la localisation du projet. La « **zone bois de Viam** » présente trois conditions indispensables 1) d'être au cœur d'un massif forestier important, 2) d'avoir de grandes surfaces libres et aménagées 3) d'être à proximité d'une gare dédiée rendant ainsi possible l'implantation de l'unité de production de notre combustible biomasse qui, au vu de sa densité importante, a tout avantage à être transporté par « rail ».

Q : Quand la vente sera-t-elle finalisée ?

R : Les dossiers d'acquisition sont actuellement aux mains des notaires du Syma A89 et de SOMIVAL

Q : Concrètement que va-t-il se passer maintenant sur la zone ?

R : Avec l'autorisation du Syma A89 nous commençons à stocker sur site le bois énergie issu de chantiers forestiers. A partir du mois de Juillet 2017 notre filiale de travaux forestiers, LYAUDET INGEN'R, va s'installer sur une partie du site pour continuer et augmenter sa production de plaquettes et broyat forestier qui alimenteront l'unité de torréfaction en matière première.

Le démarrage des travaux de l'unité de production des pellets torréfiés devrait être engagé d'ici quelques mois.

Q : Quand votre entreprise sera-t-elle opérationnelle ? Les premiers pellets c'est pour quelle date ?

R : La société de projet dédiée à la production des pellets torréfiés et dénommée CARBON INGEN'R BUGEAT-VIAM (CIBV), a été créée en 2016 et elle produira ses premiers pellets torréfiés à partir de l'été 2018, la pleine production industrielle du combustible étant prévue pour début 2019

Q : Vous comprendrez que diverses questions se posent aussi pour la population, les propriétaires forestiers et aussi les acteurs exploitants de cette filière, que pouvez-vous leur dire ?

R : Le projet « CIBV » vise un haut niveau de performances environnementales et est porteur de développement économique et sociétal :

*Au sein de la filière bois-énergie existante le projet sera un élément supplémentaire du développement économique local grâce à une augmentation et une structuration de l'activité forestière de collecte de la biomasse, participant ainsi à la valorisation du foncier forestier et facilitant un reboisement qualitatif ou des remises en culture de terrains en jachère.

*L'implantation de l'unité de production de pellets torréfiés sur le site de la zone-bois valorisera des investissements réalisés antérieurement par les collectivités locales (plateforme de 27 hectares créée par les collectivités dans les années 2000 et disponible depuis),

*Ce projet créera des emplois sur la plate-forme de stockage et de transformation (estimée à une vingtaine) et des emplois directs ou indirects en forêt pour la mobilisation de la ressource (entre 30 et 40 emplois pour la seule étape de collecte et de logistique de la matière bois énergie).

Q : La collecte des souches, branches et rémanents forestiers sera réalisée par qui ? Sous quelle forme et à quelles conditions ?

R : L'approvisionnement en biomasse de l'unité de torréfaction s'effectuera par l'intermédiaire de notre filiale Lyaudet Ingen'R qui mobilisera, en complément de ses moyens propres, les professionnels de la filière bois-énergie existante et en particulier les entreprises du secteur, déjà actives localement, dans le cadre de contrats-cadre d'approvisionnement.

Q : L'unité de transformation engendrera-t-elle des nuisances, par exemple sonores ? Quelles seront les plages horaires ou s'agira-t-il d'un fonctionnement en continu ?

R : La plus grande attention sera apportée aux impacts que pourraient avoir le projet sur son environnement. La torréfaction est un procédé de transformation du bois ne produisant pas de nuisances particulières car il s'agit d'un traitement « doux » (entre 200 et 300 °C) permettant sans engager la combustion du bois, de réduire la structure fibreuse de la biomasse et d'éliminer l'eau.

Une étude d'impact a été menée dans le cadre des dossiers d'autorisation qui ont déposés à ce jour. Même si cette unité de production a peu d'impact sur l'environnement nous sommes en contact permanent avec la DREAL pour que toutes les précautions soient prises pour éviter les nuisances encore possibles. **Rappelons que** la situation topographique de la zone, son environnement boisé, favorise cette intégration dans son environnement.

L'unité de torréfaction fonctionnera de façon continue et les opérations de livraison et de préparation de la biomasse seront limitées aux jours et heures de travail usuels.

Q : Le transport des pellets sera-t-il exclusivement réalisé par le chemin de fer ? L'accord avec la SNCF est-il conclu ?

R : Le transport des pellets torréfiés s'effectuera prioritairement par chemin de fer pour des raisons économiques et environnementales.

Différents opérateurs ferroviaires de proximité (OFP) ont été contactés et mettront en œuvre leur savoir-faire en relation étroite avec les services de la SNCF Réseau.

Q : La main d'œuvre ? Priorité aux recrutements locaux et pour quels types de métiers ? Combien seront nécessaires ? Peut-on raisonnablement penser que votre entreprise peut être source d'installation de familles sur les communes avoisinantes ?

R : Nous sommes en relation avec les collectivités locales et le lycée de Meymac qui peut être une source intéressante de main d'œuvre qualifiée. Nous rechercherons des conducteurs d'engins forestiers, des bûcherons, des chargés d'exploitation, des mécaniciens de maintenance mécanique mais aussi industrielle, ainsi que des techniciens thermiciens... etc

A moyen terme, nous aurons un recrutement assez large dans différentes spécialités avec une création directe d'emplois.

Nous espérons qu'effectivement notre projet aura des retombées rapides sur de nouvelles installations de familles sur les communes avoisinantes.

Q : En vous remerciant pour cette interview, que souhaiteriez-vous ajouter pour conclure ?

R : Le projet que nous portons est avant tout un « projet de territoire » qui au-delà de son objectif de production d'un combustible bois-énergie nouveau, nécessite une parfaite intégration dans l'environnement social, économique et environnemental régional.

Nous remercions tous les acteurs locaux du territoire et en particulier leurs élus, pour la qualité de leur accueil et pour leur implication pour la réussite du projet.



Récupération des souches, branches et rémanents forestiers



Plaquettes



Pellets torréfiés

ELAGAGE à proximité des lignes électriques et téléphoniques : cela mérite réflexion !

Nous avons évoqué cette question dans un bulletin précédent, celui de septembre 2014. Depuis cette date plusieurs coupures électriques ont eu lieu. Cette année encore lors de la récente tempête « Zeus ». Viam et de nombreux villages ont été concernés, sur des durées plus ou moins longues, allant d'une demi-journée à 2,5 jours. La cause principale est la chute des arbres ou des branches sur les lignes. La loi est claire : ***En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.*** Le Maire doit assurer une large diffusion de ces informations auprès de ses concitoyens. Dans le cas du non respect des textes législatifs réglementaires, la Mairie pourra être amenée à intervenir auprès des propriétaires. Si ces derniers refusent, la Mairie peut faire effectuer ce travail et le faire payer par leur propriétaire.

Lors de la réunion cantonale du 30 mars à Bugeat, le président Pascal Coste a annoncé la mise en place d'une cellule au Conseil Départemental de la Corrèze sur cette question de l'élagage. Celui-ci est indispensable pour la sécurité et la protection des réseaux électriques et téléphoniques, il le sera de même pour la fibre optique qui arrivera dès 2018. Mais il faut aussi savoir qu'une route non élaguée, c'est 30% de longévité en moins pour son revêtement ! **Tout cela mérite réflexion.**

Actuellement une entreprise employée par ENEDIS procède à des élagages importants et nettoie de longs couloirs sous les lignes à Haute Tension, comme le prescrit la réglementation. C'est le cas sur notre



« GITES SOLIDAIRES »

La proposition faite par « Gîtes de France en Corrèze » de signer une convention avec le « Secours Populaire » du département a été acceptée par le conseil municipal de Viam, lors de sa réunion du 1^{er} février dernier. La commune met donc gratuitement à disposition pendant une semaine, hors saison haute, deux gîtes, l'un pour un couple de retraités et l'autre une famille avec enfants. Ce sera ainsi l'occasion de faire connaître notre patrimoine local, notre lac et son circuit de découverte et souhaitons-le, permettre des rencontres et des échanges avec les résidents de Viam. Cette solidarité nous plaît bien, nous espérons que nos hôtes la vivront ainsi.



Le point sur les travaux...réalisés en régie par le personnel communal, lors du 1^{er} trimestre 2017

Nettoyage du bourg à l'ancienne, puisque l'utilisation du désherbant est désormais interdite. Elagage et bûcheronnage près du bâtiment (ex-Voilco), du jardin public en cours d'aménagement et du camping. Bûcheronnage des arbres tombés lors de la récente tempête.

Lessivage, rebouchage et peinture de la salle communale (ex-Voilco).

Remise à neuf du hall et du couloir de l'appartement communal de Mme Ganne.

Passage du désherbant dans les allées du cimetière (seul endroit où cette pratique est encore possible).

Préparation des trous pour les plantations des arbustes et arbres dans le jardin public en cours d'aménagement, avec à nouveau l'aide amicale de Gérard Vergne et de sa pelle mécanique.

La cuisine du gîte « Le Lac » à l'étage a été refaite totalement.

Entretien et dépannage en eau, en Bêtu et La Moratille.

Le printemps pointant son nez, c'est le démarrage de l'entretien des fossés, parterres et pelouses qui se profile pour le bourg et les villages, tandis que les travaux en cours seront poursuivis.

Bernard LEBRU



**Premières plantations le 6 avril :
2 sortes de bouleaux, liquidambars, chênes
d'Amérique, d'autres espèces suivront.**



Le temps à Viam, décembre 2016 à mars 2017 par David Mitchell

Dee et moi sommes arrivés à **La Moratille** le 1er avril 2016. Nous venons de célébrer notre première année complète ici à Viam. Pour nous, ce fut une année fantastique car nous avons fait de nouveaux amis et avons commencé à découvrir tous les plaisirs qui existent autour de nous.

Lorsque nous avons envisagé de quitter le Royaume-Uni, l'une des choses les plus importantes était le” **temps**”, car il a toujours été un intérêt majeur pour moi. J'ai enregistré le temps pendant de nombreuses années où j'ai vécu au Royaume-Uni et j'espère pouvoir partager avec vous certaines des différences et des similitudes à l'avenir.

J'ai commencé à enregistrer ici en juillet de l'année dernière et j'ai intégré autant que possible les directives officielles, donc mes enregistrements sont aussi précis que possible. Il existe de nombreuses règles sur l'enregistrement des événements météorologiques, du type d'équipement et de l'heure, jusqu'à l'emplacement des instruments, mais je vais essayer de ne pas vous ennuyer avec trop de détails. Je suis redevable à Météo France et à Infoclimat pour certaines informations que je ne possédais pas.

Décembre 2016

En moyenne, c'était le plus sec enregistré en Limousin depuis 1959! Les nuits sont souvent claires et le nombre de jours avec la gelée est élevé, 17 jours en moyenne pour une normale de 14 ans, mais jusqu'à 29 jours à Aubusson (vallée de la Creuse) et Merlines. Les températures maximales sont souvent supérieures aux valeurs normales (+ 5 à 10 ° C).

Brive enregistre 126 heures de soleil 59% de plus que la normale. Limoges-Bellegarde (alt: 402 m) enregistre 155 heures de soleil, deux fois la normale.

Les températures minimales sont plus souvent inférieures à la normale, mais certaines régions de la Corrèze bénéficient d'un phénomène d'inversion, avec un minimum au-dessus de la normale. À l'échelle locale, Brive était un peu plus froid la nuit que La Moratille, parce que située dans une vallée et parfois l'inversion et l'air plus chaud ont touché cette zone.

L'air froid est stocké dans les plaines et les vallées tandis que l'air est plus chaud sur les sommets. Il est particulièrement remarquable autour des Mondières où les nuits sont beaucoup plus chaudes et parfois cet air plus chaud se déplace dans cette zone, mais ne semble pas affecter le plateau de Millevaches.

Par exemple, le matin du 28 décembre à 8h, la température à St Yrieix-le-Dejalat au sud des Mondières est à + 9.6°C, alors qu'à plusieurs kilomètres à l'est, St Angel est -6.0°C. Le Mont-Dore à 1700 mètres est + 5.6°C et est également affecté par l'inversion. Les skieurs se demandent pourquoi ils n'utilisaient pas les canons à neige, c'était justement à cause de cette inversion, car la neige aurait fondu, même si les vallées étaient froides.

Un autre effet d'une inversion est de piéger l'air froid dans les vallées pendant la journée et Clermont Ferrand a été affectée par une mauvaise qualité de l'air, en raison de l'air pollué qui ne pouvait pas s'échapper. Un phénomène très intéressant et il est possible de le voir en regardant une carte de profil de température, par exemple <http://www.infoclimat.fr/cartes/observations-meteo/temps-reel/temperature/france.htm>

Cependant, le 19 décembre, il y avait un peu d'hiver et la neige est tombée au-dessus de 700 m. Etant sur un ferry dans la mer du Nord ce soir-là, je n'ai pas su, s'il y avait de la neige à La Moratille

La Moratille: Moyenne maximum = 9.8° C, minimum moyen = -0.4° C, maximum = +14.5° C le 28 décembre. Minimum = -5.5° C, 30ème. Gel = 17. Pluie totale = 18,1 mm. Le 22 de ce même mois a été le jour le plus humide = 8,2 mm. Jours de pluie = 8. Jours avec de la neige couvrant le sol de plus de 50% à 09h00 = 0 - mais peut-être un! Rafale maximale du vent = 31 km / h.

Janvier 2017

Ce mois de janvier 2017 est froid, c'est le troisième plus froid des 30 dernières années. Des gelées fortes du 17 au 26, avec des vents d'est. Les températures minimales sont particulièrement froides, le 19, lorsque, avec le sol recouvert de neige, il est de -17 ° C à Merlines, -15 ° C à Ussel et Bugeat.

Les pluies sont faibles et peu fréquentes et il y a plein de soleil, à Limoges 120 H (+ 39% par rapport à la normale) et 132 H à Brive (+ 45% par rapport à la normale).

Quelques photos pour illustrer les relevés
et commentaires de M. MITCHELL



20-1-2017



4-2-2017



9-3-2017



9-3-2017



18-1-2017



18-1-2017



15-1-2017

Du 14 au 18 janvier, un important événement neigeux a touché la Corse en donnant des hauteurs considérables au centre de l'île. En Haute-Corse, le matin du 18, l'épaisseur de neige atteint 75 cm à Corte (Altitude 300 mètres), un record absolu et environ un mètre dans tous les villages de Bozio (Altitude 400 à 800 mètres). Du 21 au 23, de fortes pluies ont causé des inondations ; en 3 jours, jusqu'à 434,8 mm ont été recueillis à Zonza (Corse-du-Sud).

La Moratille : Moyenne maximum = 3.7° C. Minimum moyen = -3.4° C. Maximum = 12.8° C, 31st. Minimum = -13.2° C, 19ème. Gel = 24. Pluie totale = 82,9 mm. Le 12 janvier a été le plus humide = 19,9mm . 14 Jours de pluie. 18 jours avec de la neige couvrant le sol de plus de 50% à. Maximum des rafales de vent = 37,6 km / h, le 27 janvier.

Février 2017

Un mois très doux, le troisième plus doux du mois de février à Brive (depuis 1987) à la 7ème place à Limoges (depuis 1973). Les précipitations sont en général excédentaires, avec 10 à 50% de plus que la normale. La durée de l'ensoleillement est en déficit de 18% (86 h pour 104h de la normale) à Limoges et dans la normale à Brive avec 103 h.

Trois tempêtes importantes ont traversé la région en trois jours, Kurt, Leiv et Marcel. Le plus important était le 4 du mois, les rafales de Leiv atteignent 86 à 106 km / h avec 106 km / h à Peyrelevade et 148 km / h à Cap Ferret (Gironde).

Ironiquement, le 5ème, "Marcel" a été le moins important des trois, mais nous a laissés sans électricité, ni téléphone durant 29 heures!

Le dernier jour du mois, l'hiver est revenu et il y a eu de la neige à plus de 600 m, 2 cm à Gentioux, 4 cm à Millevaches et 6 cm à Peyrelevade et 5 cm à **La Moratille**.

La Moratille :Maximum moyen > 2.7° C. Minimum moyen > 0.6° C. Maximum = 12.9° C le 19 février. Minimum = -4.7° C, 25 e. Gel = 14. Pluie, total = 155,4 mm. Journée la plus humide = 31,4 mm, le 28. Jours de pluie = 17. Jours avec de la neige couvrant le sol de plus de 50% à 09h00 = 1. Vent maximum des rafales = 44 km / h le 28.

Mars 2017

Pas beaucoup de chiffres ont été publiés pour mars, mais c'était un mois exceptionnel. En France, dans l'ensemble, il a été le plus chaud, depuis mars 1900 avec 2,3 ° C au-dessus de la normale. **Ici à La Moratille, c'était un mois qui avait tout, la neige, la grêle, les fortes pluies, mais aussi beaucoup de jours secs et ensoleillés.**

Moyenne max = 12,1° C. Moyenne min = 2,4° C. Maximum = 20,6° C le 30 mars. Minimum = -2,0° C, 22e. Gel= 4. Pluie total = 190.9 mm. Jour le plus rapide 46,3° mm, le 4. A noter 14 jours de pluie et 3 Jours avec neige> 50% à 09h. Ventilation maximale du vent = 57,4 km / h, le 6 mars.

SALON NATIONAL DE MODÉLISME FERROVIAIRE



Les 9 & 10 septembre 2017 à BUGEAT

- ✓ 1600 m² d'exposition
- ✓ Des réseaux d'exception
- ✓ Réseau vapeur vive en extérieur
- ✓ Ateliers pédagogiques
- ✓ Espace vidéo
- ✓ Expositions et conférences « Histoire du Rail »
- ✓ Parking gratuit / Buvette
- ✓ Grillades / Sandwiches

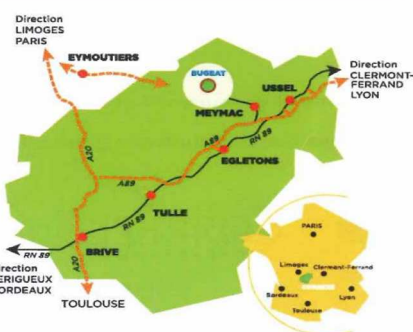
Espace 1000 Sources
11, rue de la Ganette
19170 Bugeat

Horaires :
Samedi : 10h à 19h
Dimanche : 10h à 18h

Tarifs :
Entrée : 5€
Moins de 12 ans : gratuit

E-mail :
contact@hce19.fr

Site web :
www.hce19.fr



Organisé par l'Association Haute Corrèze Événements.

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique.

Séances créatives et culturelles proposées par l'association « Villa des Cars en fête »

De nouveaux ateliers encadrés par des professionnels, vous sont proposés depuis le mois d'avril.

La Cuisine avec Régine Rossi-Lagorce, que l'on ne présente plus, est revisitée à la mode gallo-romaine, vous découvrirez les légumes anciens et les herbes du quotidien, les galettes et céréales cuisinées par nos ancêtres, vous saurez confire avec du miel ou du vinaigre et bien d'autres surprises à découvrir avec elle le 07 mai / le 23 juin / le 1^{er} juillet 2017 de 14h30 à 17h à Bugeat.

La poterie avec Sabine Dorémus, céramiste professionnelle, sera une invitation à la création, selon ces techniques ancestrales et parfaitement documentées. Véritable plongeon dans l'histoire et les vestiges de la Villa gallo-romaine des Cars...Mais à vous de jouer le 29 avril/ le 20 mai et le 10 juin à Bugeat et si le temps le permet sur le site de la Villa pour la dernière séance.

La mosaïque avec Pascale Chollet, professionnelle à Treignac, dispensera ses cours à son atelier 3 place des Farges. Vous réaliserez un objet individuel puis grâce à vos apprentissages vous participerez à une œuvre collective. A vos petits morceaux le 15 avril/ le 3 mai et le 3 juin 2017 de 14h30 à 16 heures !

La couture sera encadrée par Ophélie Linares, à son atelier de St Angel (co-voiturage). Cette couturière professionnelle vous achemine vers la création de modèles et la réalisation de costumes gallo-romains en proposant des matières, des techniques et des tissus variés. On dessine, on coupe et on assemble le 8 avril, le 13 mai et le 17 juin 2017 de 14h à 17 heures (co-voiturage 13h20 place de la mairie à Bugeat).

Vous pouvez participer à toutes les séances de votre choix en ayant préalablement réservé votre place. Une adhésion à l'association de 20 € sera demandée (pour l'année).

Renseignements et inscriptions au 06 70 70 77 29
Contact « annemarielfadda@gmail.com »

Qui sommes-nous : lescarsenfete.over-blog.com



Enduro pêche Carpe

Barrage de Viam

Par équipe
de 2 pêcheurs

19

2007

10
ans!

2017

Du 11 au 15 août 2017

180 Hectares et pêche sur la totalité du barrage

BATEAU AVEC MOTEUR THERMIQUE ET ELECTRIQUE

ET ECHO SONDEUR AUTORISE

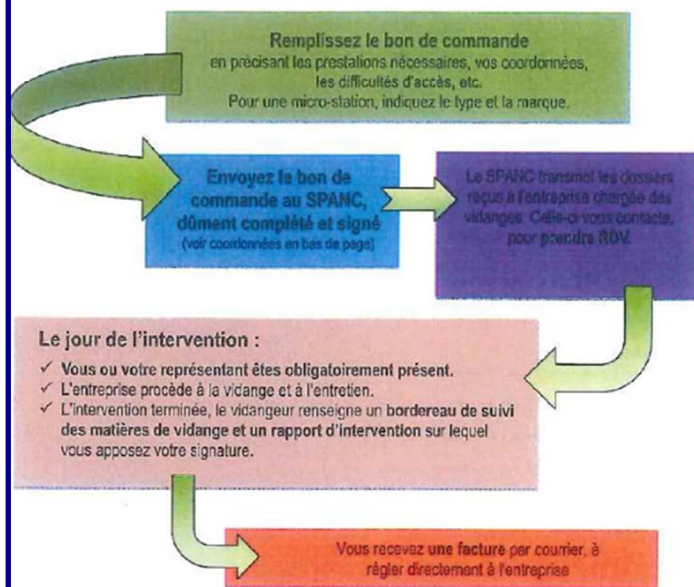


Organisé par le Robinson Carpe Carnassier 19 et l'AAPPMA de Bugeat

Réservation obligatoire

Rendez vous sur <http://www.robinsoncarpecarnassier19.fr> ou par téléphone:
Stephane: 06.32.02.24.05

MODE D'EMPLOI DU SERVICE « VIDANGES GROUPEES »



Merci d'adresser votre bon de commande à :

Service Public d'Assainissement Non Collectif
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE
MONEDIERES MILLESOURCES
15, Avenue du Général de Gaulle
19260 TREIGNAC
Tél : 06.48.71.85.05
Courriel : assainissement@ccv2m.fr Site : ccv2m.fr



BON DE COMMANDE

Entretien d'une installation d'assainissement non collectif

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources met à votre disposition un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs. Pour leur bon fonctionnement, les fosses doivent être vidangées lorsque les boues atteignent 50% du volume utile. Après consultation la Communauté de Communes a fait le choix de l'entreprise SUEZ.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document ci-joint.
Je m'engage à payer le montant réel de la prestation à l'entreprise.

TARIFS AU VERSO DU BON DE COMMANDE.

Je soussigné(e) M^{me}, M. ☐ locataire ☐ propriétaire, souhaite bénéficier du service entretien mis en place par le SPANC de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources pour la vidange de mon installation.

Adresse du demandeur :

Commune : Code Postal :

Tél (obligatoire) : Email :

Adresse de l'installation :

Commune : Code Postal :

Prestations Commandées :

☐ Vidange d'une fosse septique : volume :

☐ + Bac à graisses : volume :

☐ Vidange d'une fosse toutes eaux : volume :

☐ + Bac à graisses : volume :

☐ Vidange d'un bac à graisses seul : volume :

☐ Vidange d'un préfiltre seul : volume :

☐ Vidange d'une Microstation : Capacité :

☐ Débouchage de canalisations diverses, déplacement spécifique à cette intervention (forfait horaire)

☐ Mise en place de tuyaux supplémentaires (lorsque l'installation se situe à plus de 20m du camion)

☐ Détection d'ouvrage (forfait horaire)

☐ Dégagement d'ouvrage (forfait horaire)

Remarques particulières (difficultés d'accès, distances, ...)

Date et signature du demandeur :

Lu et approuvé :

VIDANGES GROUPEES venez retirer le formulaire à la mairie de Viam



shutterstock - 389771089

TRES IMPORTANT



shutterstock - 466208492

Des travaux concernant les 2 réservoirs en eau de la commune, du bourg de Viam et En Bêtu sont programmés en 2017.

Les 2 réservoirs vont être totalement vidés et nettoyés, **entre le 29 mai et le 9 juin** de cette année. Des **coupures sur le réseau d'eau** vont donc avoir lieu. Celle du bourg sera de courte durée et un peu plus longue sur En Bêtu.

Une semaine avant le début de ces travaux, tous les usagers seront avertis individuellement, du jour et de la durée approximative de la coupure.

A ne pas manquer :

Les rendez-vous des « Gens de Viam » en 2017

* Samedi 17 juin à 18h : **concert** dans l'Eglise St Martin de Viam.

* L'**exposition estivale** sera présentée dans la salle municipale du jeudi 3 août au jeudi 10 août de 14h30 à 18h30.

* Le dimanche 6 août, **une journée festive dans le bourg de Viam**, avec plusieurs rendez-vous :



*-**Présentation** d'une vingtaine de tracteurs anciens et autres machines en lien avec les métiers de l'agriculture. De 14 à 18 heures visites commentées.*

*-**Plusieurs écrivains du terroir** (Jean Alambre, Daniel Borzeix, Guy Lavalade) et les associations de la Résistance ANACR et des Gens de Viam présenteront leurs ouvrages.*

*-**L'exposition** salle municipale ouverte au public de 14h30 à 18h.*

Vers 18 heures, **apéro-concert*

avec « Ça fout le vertige »

Une buvette sera à disposition dès 14 heures....

* **Des balades** guidées ou contées seront organisées durant l'été et les dates et circuits seront communiqués dans la presse et par d'affiches.

* Pour la **journée du Patrimoine** le samedi 16 septembre, visites guidées et un concert sera donné dans l'église de Viam à 18h par la Chorale de Madranges.



Payez
en toute sécurité



Signalez
un déménagement



Posez
vos questions et faites
vos réclamations



Calculez
si vous allez payer
des impôts et combien



Déclarez
vos revenus



Retrouvez
vos documents
fiscaux



DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr



LE SITE QUI REND SERVICES



Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

Disponible sur
Microsoft Store

